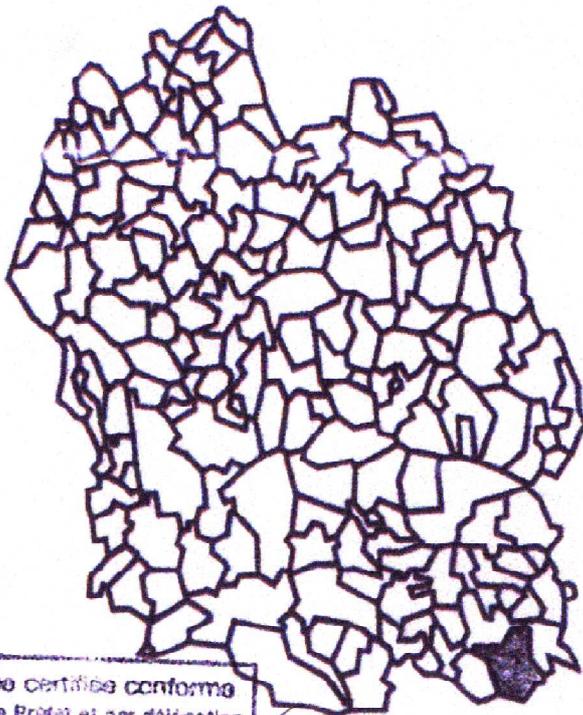


Préfecture de La Lozère  
Direction départementale de l'Équipement

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION**

**P.P.R.**



**COMMUNE**

**DE ST ETIENNE**

**VALLEE FRANCAISE**

Vu et approuvé à l'Arrêté  
Préfectoral n°02-2202 du **2** DÉC 2002  
Le Préfet

**Gérard LEMAIRE**



**VIOLAC**

<b>PROJET DE DELIMITATION</b>	<b>PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES</b>	<b>2</b>
-----------------------------------	--	----------

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
à une valeur informative, seuls les documents papier originaux  
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,  
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
sont les documents de référence opposables aux tiers.

Préfecture de La Lozère  
Direction départementale de l'Équipement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

# P.P.R. 01

COMMUNE  
DE ST ETIENNE  
VALLEE FRANCAISE

Version approuvée à l'Assemblée  
Préfecture le 26 Dec 2007  
Le Préfet

Gérard LEMAIRE

VOULAC

PRONUMERATION  
DE LA DELIMITATION  
DES ZONES INONDABLES

2

PLAN DE CARTOGRAPHIE  
DES ZONES INONDABLES

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_1

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_8

#### Gardon de St Germain

Cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P30ds	650.00	232.56	232.76	
P30R	670.00	233.20	233.40	confluence avec le Gardon de St Croix
P10	870.00	233.04	233.24	
P11	1130.00	235.77	235.97	
P1106	1290.00	237.14	237.34	
P1104	1380.00	238.36	238.56	
P1104ter	1490.00	238.87	239.07	
P12	1585.00	238.71	238.91	
P13	1710.00	240.36	240.56	confluence avec le ruisseau de Sauvaire
P14	1860.00	240.74	240.94	
P15	2000.00	241.99	242.19	
P15bis	2100.00	242.80	243.00	
P16	2190.00	243.35	243.55	
P17	2290.00	243.02	243.22	
P18	2400.00	244.26	244.46	
P19	2550.00	245.27	245.47	
P20	2680.00	246.24	246.44	
P21aval	2730.00	246.38	246.58	aval pont de Peyrassé
P21a	2730.00			point de Peyrassé
P21amont	2734.00	249.24	249.44	amont point de Peyrassé
P22	2780.00	248.45	248.65	
P24	3050.00	249.56	249.76	

08

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_9

#### Gardon de St Croix

Cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P4	780.00	232.36	232.76	confluence avec Gardon de Malet
P5	840.00	232.89	233.09	
P6	1140.00	235.14	235.34	
P7aval	1180.00	235.04	235.24	aval du pont de Martinet
P7	1183.00	236.80	240.00	pont de Martinet (OAI)
P7amont	1186.00	239.80	240.00	amont du pont de Martinet
P8	1260.00	239.80	240.06	
P9	1300.00	240.20	240.40	
P9amont	1600.00	240.50	240.70	

#### Ruisseau de Sauvaire

Cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
Q1Aamont	0.00	246.30	246.30	amont point PD n°904 (OAI)
P25	90.00	248.35	248.55	
P26	236.00	250.25	250.45	

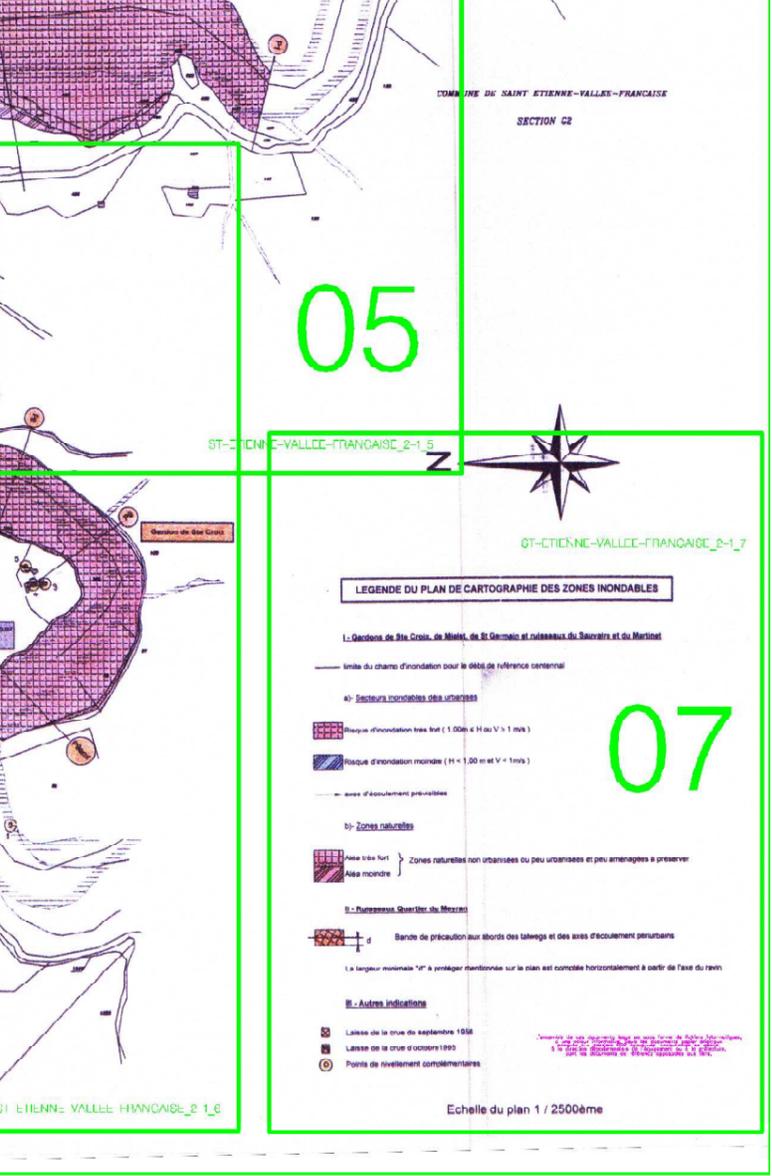
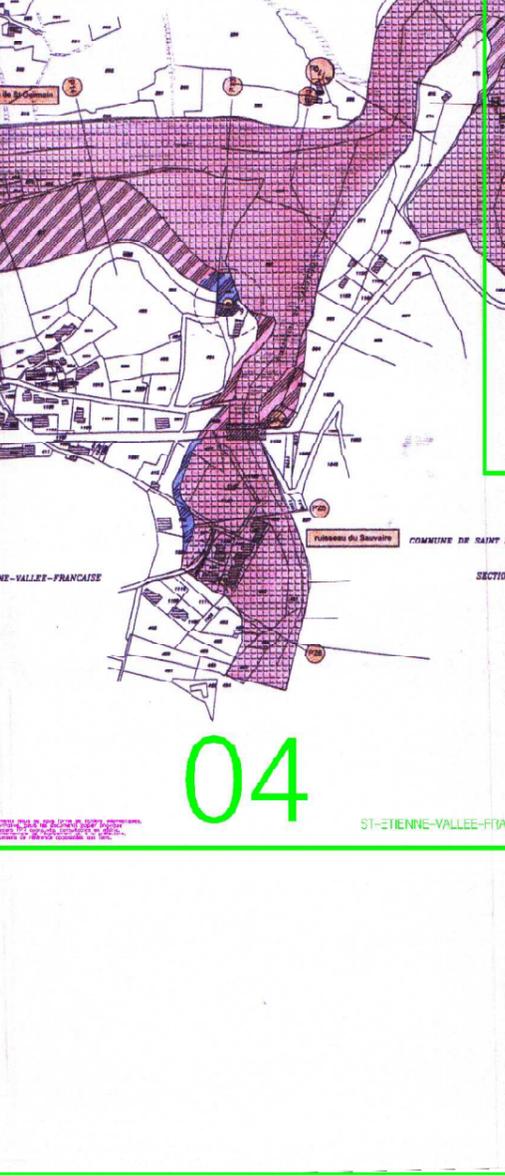
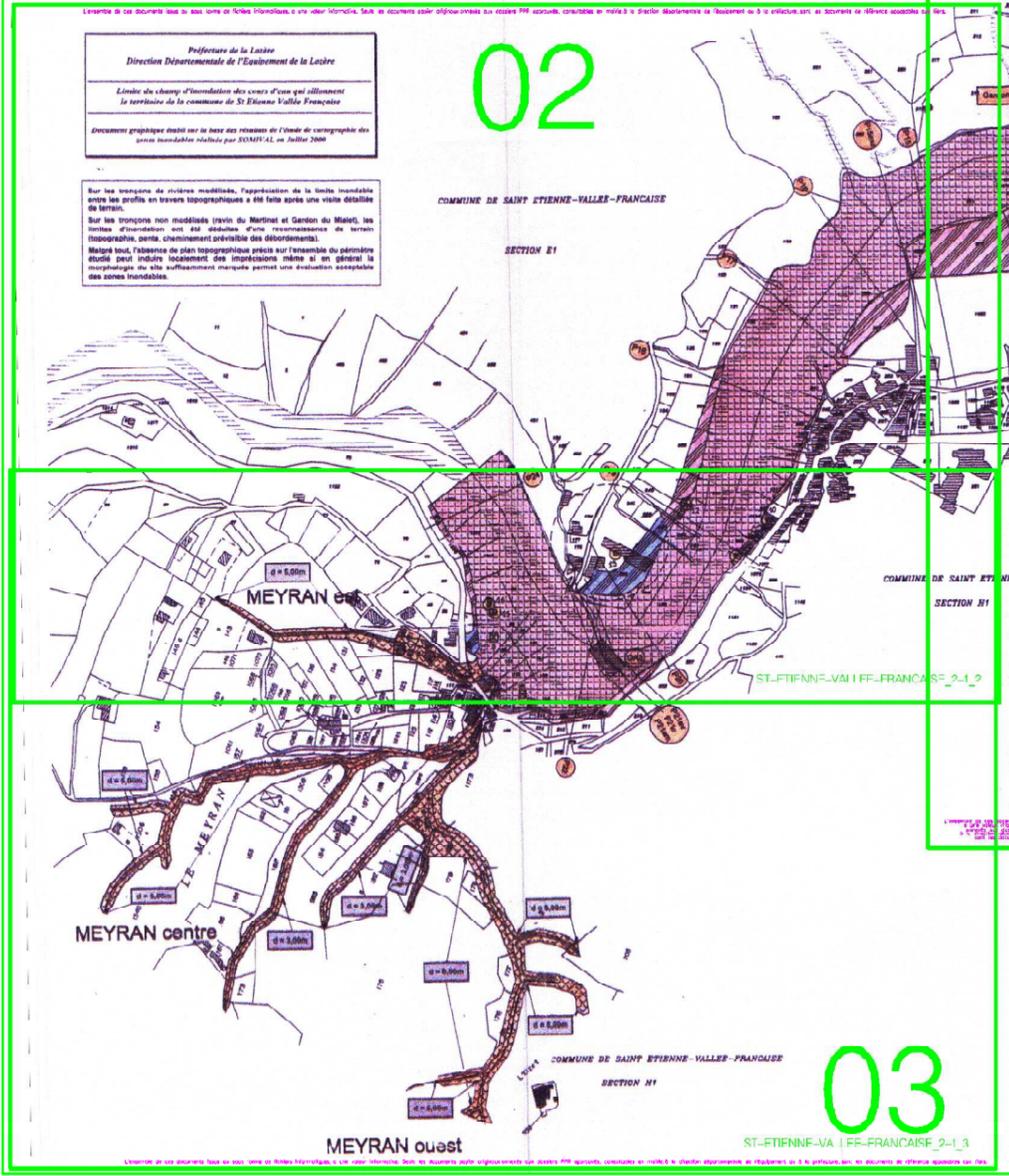
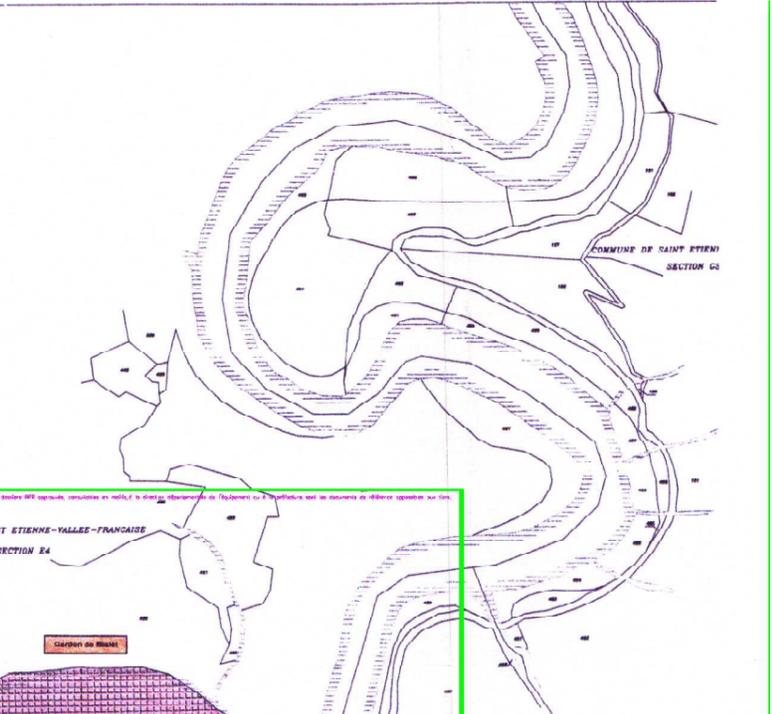
09

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_10

#### Points de nivellement complémentaires

N° du point	cote N.G.F. en m	localisation
N°1	238.06	Profil P8 amont barrage rive droite
N°2	230.00	Profil P5 amont barrage rive gauche
N°3	252.02	Profil P6 au Martinet
N°4	250.88	Profil P9 au Martinet
N°5	249.73	Profil P6 au Martinet
N°6	237.32	Profil P7 seul du restaurant "Le Martinet"
N°7	235.16	Profil P6 seul bâtiment garage
N°8	247.64	Profil P26 ruisseau du Sauvaire axe de la route
N°9	239.86	Profil P13 seuil de la porte du bâtiment
N°10	246.83	Profil P19 seul habitation parcelle n°232 section E1
N°11	242.30	Profil P10 seul habitation parcelle n°225 section E1
N°12	243.54	Profil P19 n°166 section E1
N°13	246.54	Profil P20 n°495 section E1
N°14	249.41	Profil P22-P24 seul habitation parcelle n°102 section E1
N°15	246.94	Profil P22-P24 seul Bungalow
N°16	246.85	Profil P22-P24 seul Bungalow

10



#### LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

1- Gardons de St Croix, de St Germain et ruisseau de Sauvaire et du Martinet

— limite du champ d'inondation pour la crue de référence centennale

2- Secteurs inondables des crues

3- Risque d'inondation forte (H < 1,00m et V > 1 m/s)

4- Risque d'inondation moyenne (H < 1,00 m et V < 1 m/s)

5- axes d'écoulement prévisibles

6- Zones naturelles

7- Zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver

8- Zones naturelles

9- Bandes de précaution aux abords des talwegs et des axes d'écoulement prévisibles

10- La largeur minimale "M" à protéger est indiquée sur le plan et cotée horizontalement à partir de l'axe de ravin

11- Autres indications

12- Lignes de la crue de septembre 1958

13- Lignes de la crue de octobre 1993

14- Points de nivellement complémentaires

Echelle du plan 1 / 2500ème

Préfecture de la Lozère  
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

Limite du champ d'inondation des cours d'eau qui sillonnent  
le territoire de la commune de St Etienne Vallée Française

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des  
zones inondables réalisée par SOMIVAL en Juillet 2000

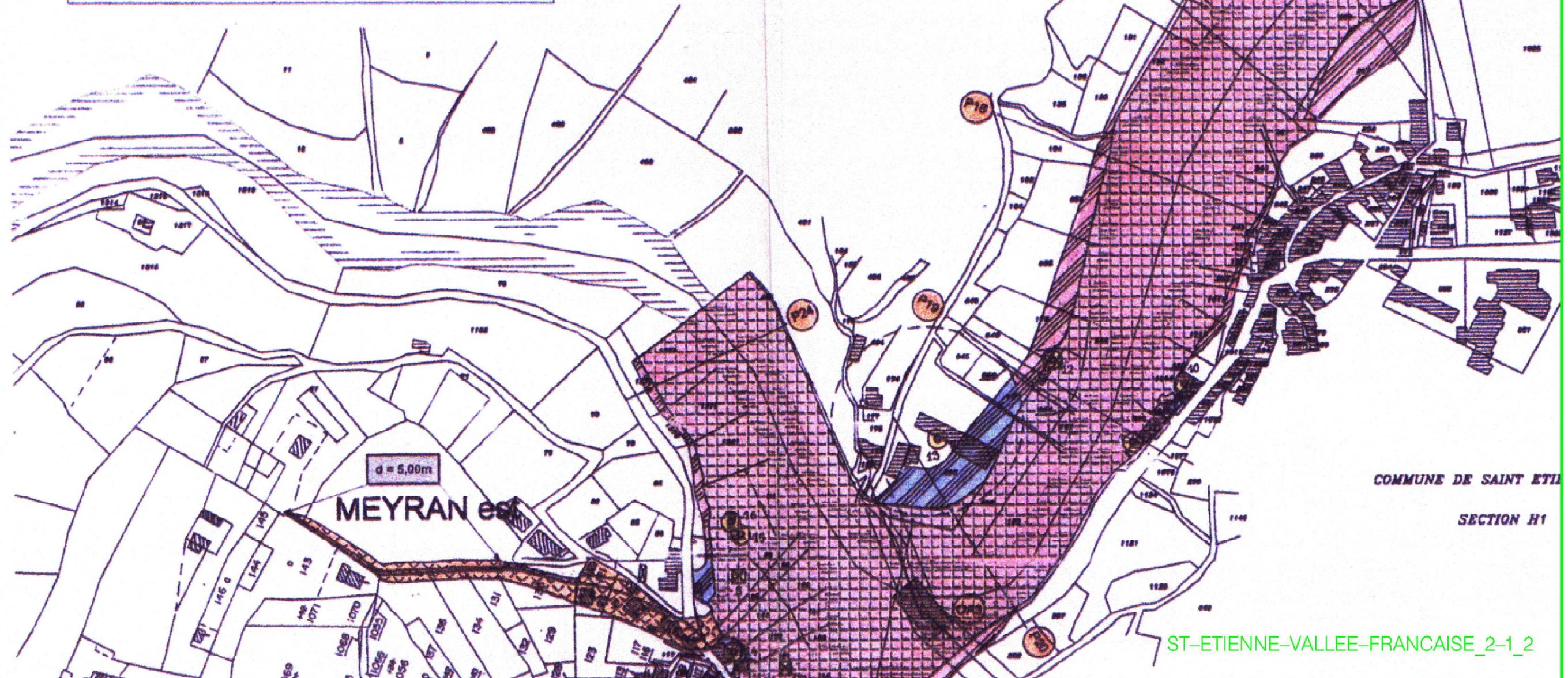
Sur les tronçons de rivières modélisés, l'appréciation de la limite inondable  
entre les profils en travers topographiques a été faite après une visite détaillée  
de terrain.

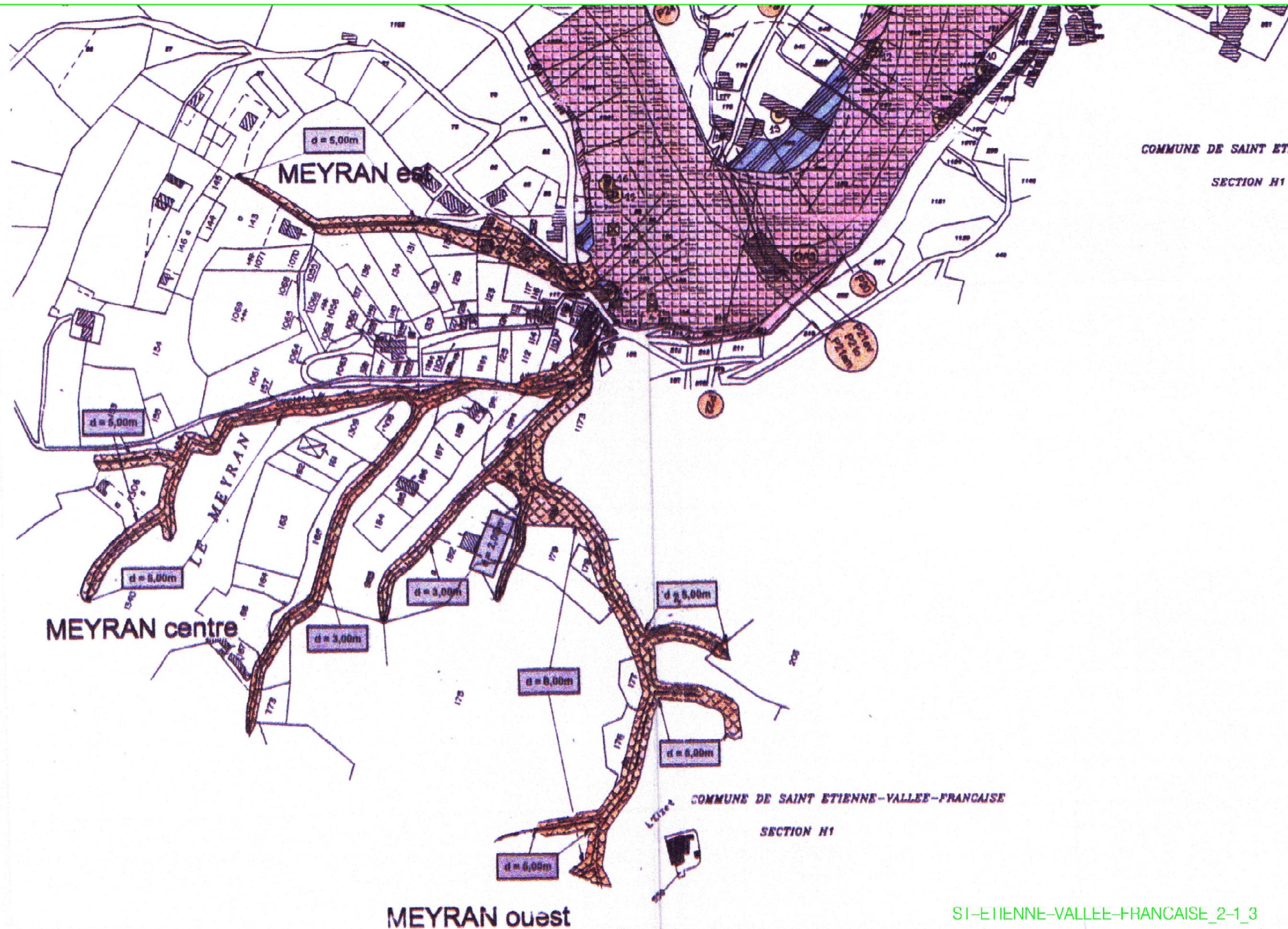
Sur les tronçons non modélisés (ravin du Martinet et Gardon du Milet), les  
limites d'inondation ont été déduites d'une reconnaissance de terrain  
(topographie, pente, cheminement prévisible des débordements).

Malgré tout, l'absence de plan topographique précis sur l'ensemble du périmètre  
étudié peut induire localement des imprécisions même si en général la  
morphologie du site suffisamment marquée permet une évaluation acceptable  
des zones inondables.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLÉE-FRANCAISE

SECTION E1





COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE

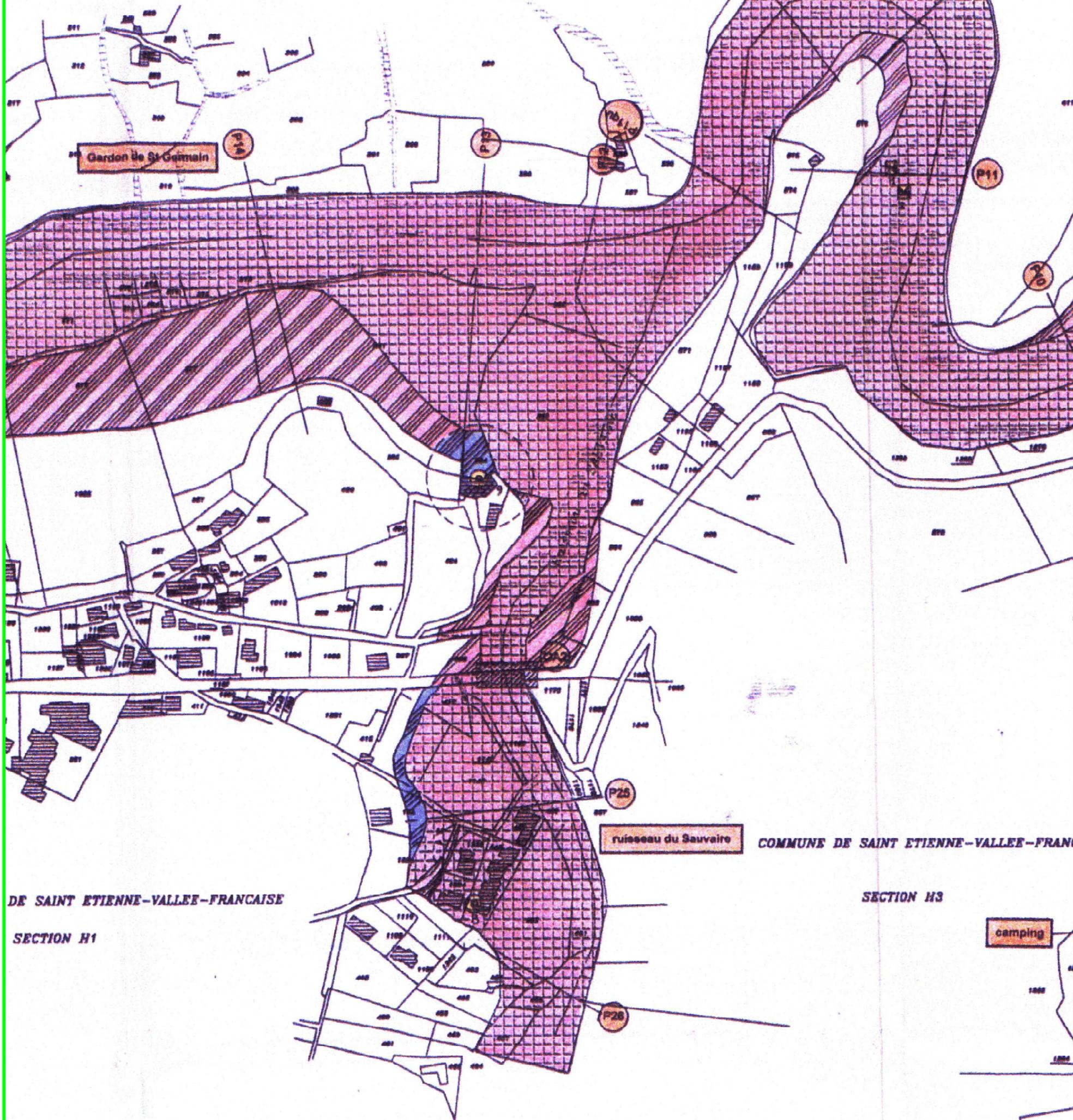
SECTION H1

COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE

SECTION H1

MEYRAN ouest

SI-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_3



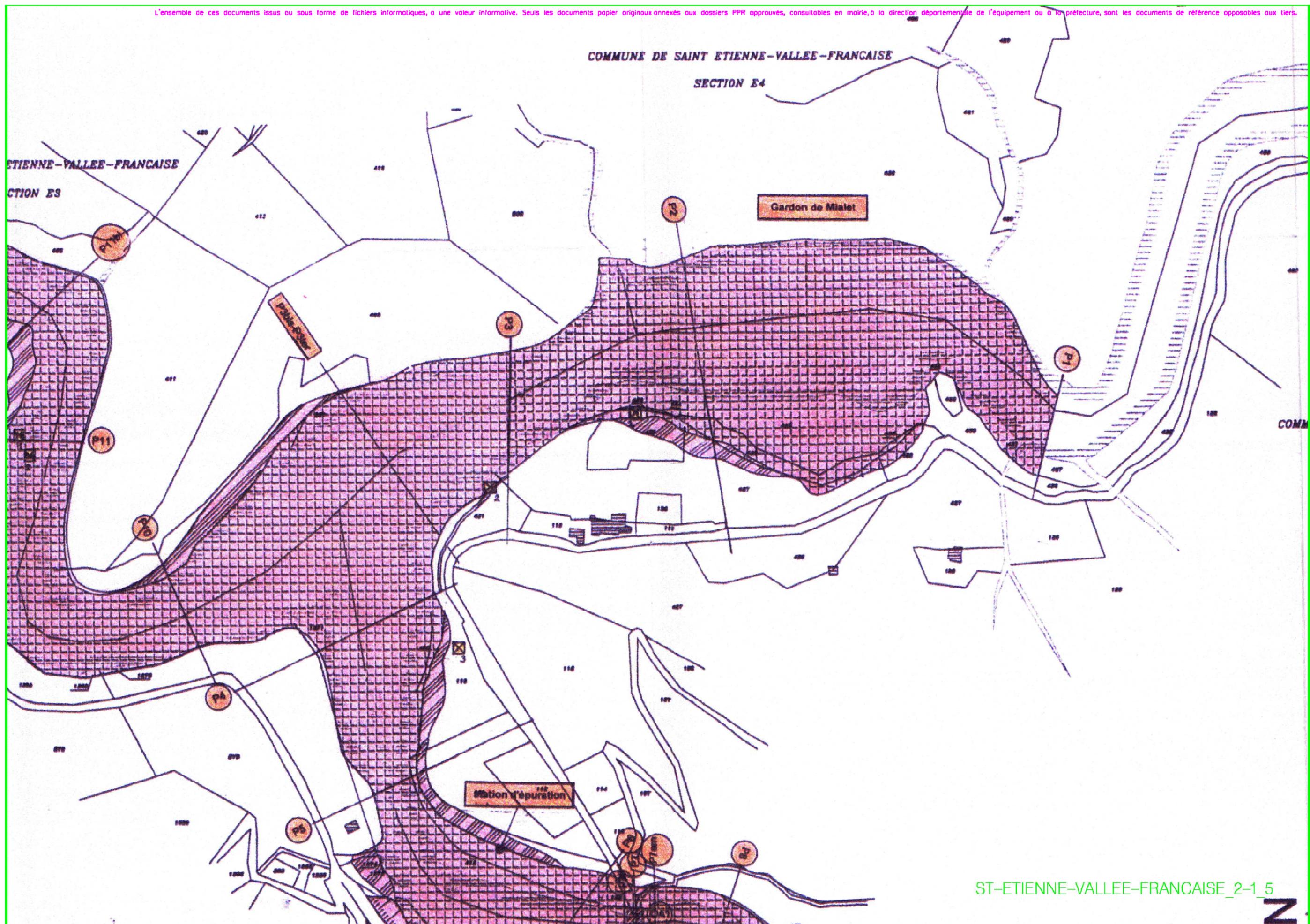
camping

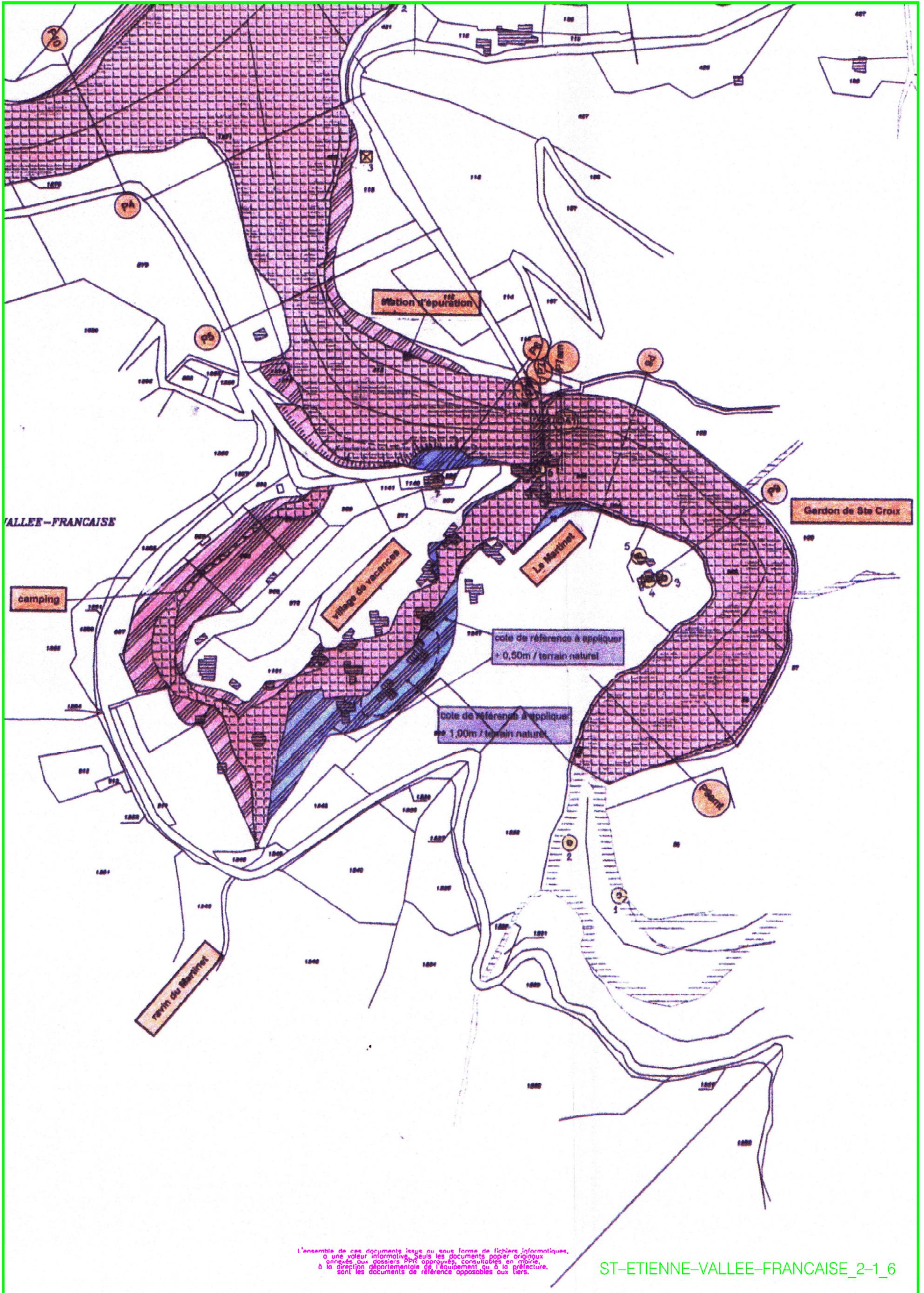
COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE

SECTION E4

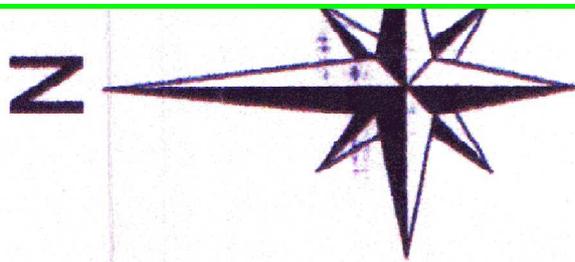
STIENNE-VALLEE-FRANCAISE

SECTION E3





L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_7

## LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

### I - Gardons de Ste Croix, de Mialet, de St Germain et ruisseaux du Sauvage et du Martinet

— limite du champ d'inondation pour le débit de référence centennal

#### a)- Secteurs inondables déjà urbanisés

 Risque d'inondation très fort ( $1,00\text{m} \leq H$  ou  $V \geq 1\text{ m/s}$ )

 Risque d'inondation moindre ( $H < 1,00\text{ m}$  et  $V < 1\text{ m/s}$ )

→ axes d'écoulement prévisibles

#### b)- Zones naturelles

 Aléa très fort  
 Aléa moindre } Zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver

### II - Ruisseaux Quartier du Meyran

 Bande de précaution aux abords des talwegs et des axes d'écoulement périurbains

La largeur minimale "d" à protéger mentionnée sur le plan est comptée horizontalement à partir de l'axe du ravin

### III - Autres indications

-  Laisse de la crue de septembre 1958
-  Laisse de la crue d'octobre 1995
-  Points de nivellement complémentaires

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaires annexés aux dossiers S-R approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

Echelle du plan 1 / 2500ème

**Gardon de St Germain**

Côtes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P'3bis	650,00	232,56	232,76	
P'3ter	670,00	233,20	233,40	confluence avec le Gardon de Ste Croix
P10	870,00	233,04	233,24	
P11	1130,00	235,77	235,97	
P'11bis	1250,00	237,14	237,34	
P'11ter	1360,00	238,36	238,56	
P'11quater	1490,00	238,87	239,07	
P12	1565,00	239,71	239,91	
P13	1710,00	240,36	240,56	confluence avec le ruisseau de Sauvaire
P14	1860,00	240,74	240,94	
P15	2050,00	241,99	242,19	
P'15mu	2100,00	242,62	242,82	
P16	2190,00	243,35	243,55	
P17	2260,00	243,52	243,72	
P18	2400,00	244,26	244,46	
P19	2550,00	245,27	245,47	
P20	2680,00	246,34	246,54	
P'21aval	2730,00	246,39	246,59	aval pont de Peyrasse
P21o	2730,00			pont de Peyrasse
P'21amont	2734,00	249,24	249,44	amont pont de Peyrasse
P22	2780,00	249,45	249,65	
P24	3050,00	249,56	249,76	

**Gardon de Ste Croix**

Côtes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P4	780,00	232,56	232,76	confluence avec Gardon de Mialet
P5	940,00	232,89	233,09	
P6	1140,00	235,14	235,34	
P*7aval	1180,00	235,64	235,84	aval du pont du Martinet
P7	1183,00	239,80	240,00	pont du Martinet ( OA1 )
P*7amont	1186,00	239,80	240,00	amont du pont du Martinet
P8	1260,00	239,86	240,06	
P9	1360,00	240,29	240,49	
P*9amont	1600,00	240,50	240,70	

**Ruisseau du Sauvare**

Côtes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
OA2amont	0,00	248,30	248,50	amont pont RD n°984 (OA2)
P25	92,00	248,35	248,55	
P26	236,00	250,25	250,45	

**Nota:** P profil en travers topographiques levés par un géomètre rattachés au NGF

P\*profil en travers extrapolés soit à partir des levés géomètres, soit à partir de la carte IGN 1/25000ème

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, à une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

COMMUNE DE SAINT E

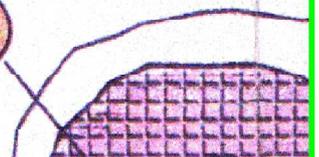
COMMUNE DE SAINT ETIENNE - VALLEE - FRANCAISE

SECTION E3



487

SEC



## Points de nivellement complémentaires

N° du point	cote N.G.F. en m	localisation
N° 1	238,06	Profil P9 amont barrage rive droite
N° 2	238,28	Profil P9 amont barrage rive gauche
N° 3	252,02	Profil P9 au Martinet
N° 4	250,88	Profil P9 au Martinet
N° 5	249,73	Profil P9 au Martinet
N° 6	237,32	Profil P7 seuil du restaurant le "Martinet"
N° 7	235,16	Profil P6 seuil batiment garage
N° 8	247,64	Profil P26 ruisseau du Sauvaire axe de la route
N° 9	239,66	Profil P13 seuil de la porte du batiment
N° 10	246,93	Profil P19 seuil habitation parcelle n° 232 section E1
N° 11	242,39	Profil P19 seuil habitation parcelle n° 225 section E1
N° 12	243,54	Profil P19 n° 168 section E1
N° 13	246,54	Profil P20 n° 495 section E1
N° 14	249,41	Profils P22-P24 seuil habitation parcelle n°102 section H1
N° 15	246,94	Profils P22-P24 seuil Bungalow
N° 16	246,85	Profils P22-P24 seuil Bungalow

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative, seuls les documents papier originiaux annexés aux dossiers PPI approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

COMMUNE DE

